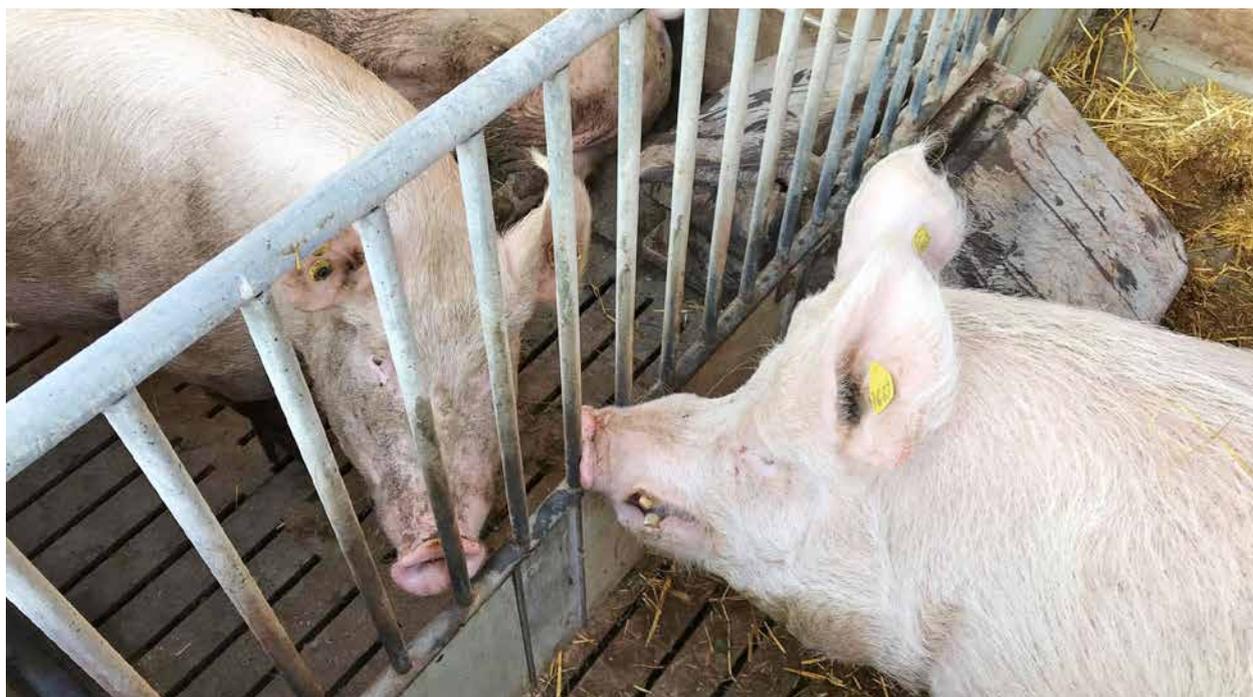


Détention des truies en groupe dans le box de saillie avec parcours

Si la détention en groupe pour les truies gestantes s'est bien établie en Suisse, elle est encore assez rare dans le box de saillie. De nombreux éleveurs continuent d'enfermer leurs truies dans des stalles individuelles pendant cette période. Ces cadres métalliques étroits autour de la truie sont également appelés logettes. Ils sont destinés à prévenir les combats de hiérarchie et le chevauchement des congénères ainsi que le stress et les blessures qui vont de pair.



JURIG MEIER

Si les truies entrent en contact avec le verrat dans le box de saillie, la zone de contact avec le box du verrat doit être longue pour éviter les bousculades.

L'ordonnance sur la protection des animaux autorise le confinement dans les stalles individuelles dans le box de saillie durant dix jours au maximum. Ce n'est toutefois pas une nécessité. Il est possible de réduire considérablement le stress et les blessures en détention en groupe à condition d'avoir suffisamment de possibilités d'évitement et une bonne gestion des animaux. Une certaine agitation des truies en période de chaleurs, l'œstrus des truies, est naturelle. Les stalles individuelles empêchent les truies de se déplacer, d'explorer leur environnement et d'avoir des contacts sociaux. Ce ne sont pas des formes de détention respectueuses des truies sevrées. Cette feuille d'information présente de bons exemples de détention en groupe avec des conseils utiles tirés de la recherche et de la pratique, ainsi qu'un aperçu des exigences de la législation sur la protection des animaux et de quelques labels connus.

Résultats de la recherche

Beaucoup d'espace, un sol stable, un contact avec le verrat...

Roland Weber et Claudia Schiess d'Agroscope à Tänikon ont déjà travaillé sur la détention en groupe des truies pendant la période de saillie en 2006. Ils ont mené des enquêtes dans 36 exploitations et tenté de déterminer les facteurs importants permettant de détenir sans problème les truies en groupes même en période de saillie. Même si on a constaté des égratignures ou des traces de morsure clairement visibles sur les animaux pendant les chaleurs dans pratiquement toutes les exploitations, il y avait toutefois de nettes différences entre ces dernières. «Un box spacieux avec des barreaux espacés et un sol ferme à l'endroit où les truies et le verrat peuvent entrer en contact, beaucoup de paille longue comme litière, plusieurs possibilités d'évitement et un parcours accessible en permanence» constituent de l'avis des chercheurs le local de saillie idéal. Les barreaux espacés sont placés le long d'une longue zone de contact avec le box du verrat où les animaux ont de la place.



Dans cette porcherie, les truies peuvent se coucher ensemble, ont beaucoup d'espace pour s'éviter et entrer en contact avec le box du verrat.

Parcours, possibilités de fuite et bons aplombs

Selon l'étude de Roland Weber et Claudia Schiess, les truies doivent disposer de plus de 4 m² d'espace par animal et les box doivent être structurés. Un parcours accessible en permanence et des stalles à fermeture automatique (voir plus bas) offrent des possibilités de fuite aux truies importunées. Une paille longue ou une litière profonde évite aux truies de glisser lorsqu'elles se chevauchent et leur offre aussi de nombreuses possibilités d'occupation. Les chercheurs estiment qu'un grillage court entre le verrat et les truies, une mauvaise qualité de sol, en particulier devant le grillage, et un espace insuffisant ne permettent pas de limiter les blessures en cas de détention en groupe. Ils attachent une grande importance à la gestion des animaux. «L'observation de l'exploitant est indispensable. Il peut intervenir en veillant à séparer certains animaux pour leur propre protection ou celle des autres.» De bons aplombs sont essentiels pour une bonne détention en groupe et pas seulement en période de saillie.

Bonnes pratiques respectueuses des animaux

Recommandations tirées de la pratique

- Beaucoup de bonne paille, regain ou fourrage grossier pour l'occupation, même sur le parcours
- Sol antidérapant (surface rugueuse, béton brossé)
- Contact visuel et olfactif avec le verrat
- Parcours spacieux

- Deux portes d'accès au parcours dans le box pour faciliter l'évitement
- Qualité des aire de repos identique afin d'éviter les bagarres pour les meilleures places
- Box indispensable pour séparer les truies particulièrement faibles ou agressives
- Cloisons flexibles pour faciliter la séparation des truies
- Plusieurs abreuvoirs avec de l'eau propre
- Bon climat dans la porcherie, filets d'ombrage et possibilités de se rafraîchir en été
- Importance d'une bonne relation homme-animal

Séparer les truies agressives

En tenant compte des recommandations ci-dessus, il est possible de se passer totalement de stalles individuelles. Mais tous les éleveurs de truies ne le souhaitent pas. Les raisons invoquées sont les risques de combats de hiérarchie et les blessures si les truies sont mises en groupe. Lorsque les truies sont en chaleur, elles sont agitées et se chevauchent. Cela génère du stress et cause éventuellement des blessures au dos et aux pattes ainsi que des déchirures musculaires. Ces situations se produisent principalement lorsqu'il y a peu d'espace pour s'éviter et / ou lorsque certaines truies deviennent particulièrement agressives ou agitées.

La situation peut être désamorcée en plaçant temporairement ces truies ou les truies particulièrement faibles dans un box séparé ou en séparant une partie du box collectif. Il est souhaitable de s'abstenir d'enfermer dans des stalles individuelles, car cela restreint énormément les possibilités de mouvement des truies qui ne peuvent guère faire qu'un pas en avant et un pas en arrière. Les truies détenues en groupe n'ont pas l'habitude d'être enfermées dans un espace aussi confiné.

Créer des espaces de retrait sûrs

Les truies faibles devraient avoir des zones de repli sûres où les autres truies ne peuvent pas les suivre. Dans le cas le plus simple, il s'agit de stalles individuelles, appelées aussi stalles autobloquantes, dans lesquelles les truies s'enferment d'elles-mêmes. Mais un box séparé est encore mieux. Par exemple, un box avec une porte à commande numérique qui n'autorise l'accès qu'à une seule truie à la fois. La truie en fuite peut en sortir à tout moment, mais elle y est protégée des autres truies. Ce ne sont pas des stalles comme celles que l'on trouve encore en Allemagne et en Autriche dans lesquelles les truies sont détenues en logettes pendant pratiquement toute la gestation et qui ne sont accessibles qu'à une seule truie par l'arrière.



CLAUDIA SCHIESS, AGROSCOPE

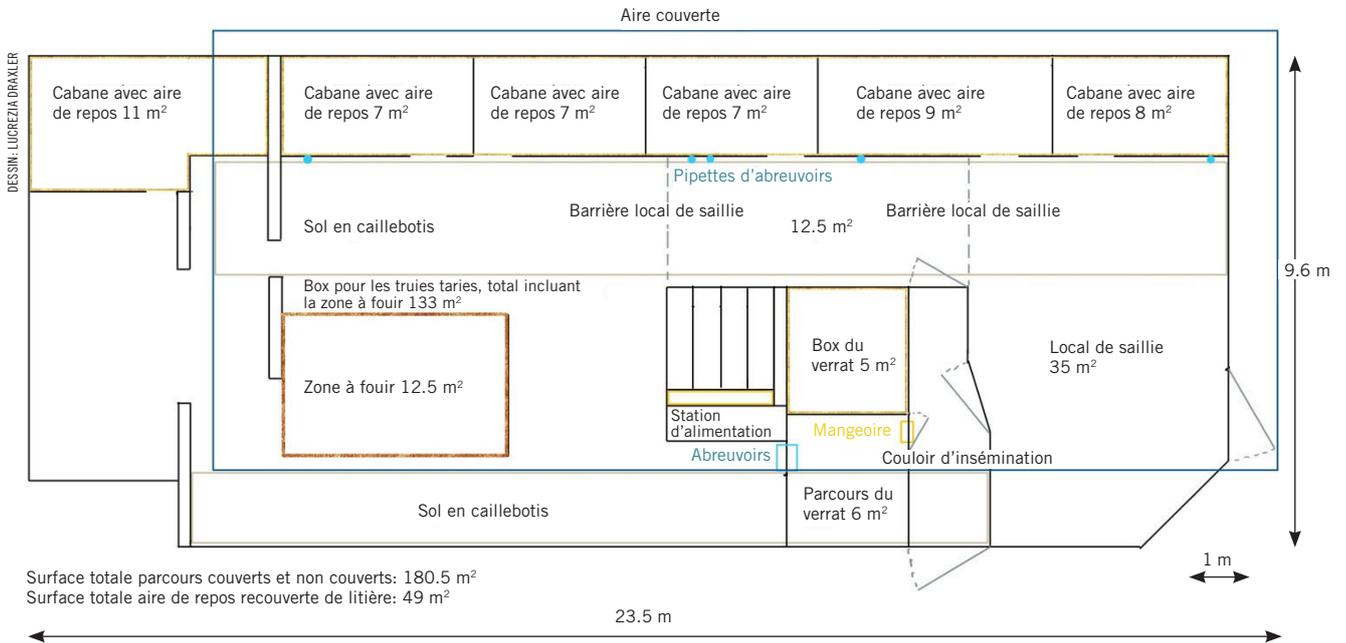
En période de chaleurs, les truies sont agitées et se chevauchent. Il peut en résulter des égratignures et des déchirures musculaires.



CLAUDIA SCHIESS, AGROSCOPE

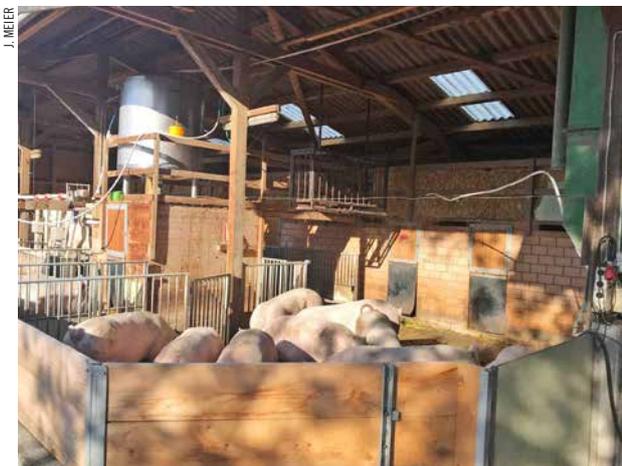
Aire de repos et stalles autobloquantes dans lesquelles des truies peuvent trouver refuge.

Plus d'espace grâce à l'utilisation alternée des stations d'alimentation par les deux groupes



Plan de porcherie

Jürg Meier est agriculteur bio à Noflen BE. Il élève un cheptel d'environ 50 truies et sèvre 14 truies ensemble. Les truies gestantes comme les truies récemment sevrées ainsi que le verrat sont détenus dans une grande porcherie à front ouvert. Lors de la construction du local de saillie, l'agriculteur résolu ingénieusement le problème d'espace en alimentant les truies sevrées à la station d'alimentation du grand groupe. Il n'a donc plus besoin d'espace supplémentaire pour l'alimentation. À l'aide d'un portail pivotant, il contrôle l'accès des deux groupes à la station d'alimentation. Qui plus est, l'espace dans le local de saillie est disponible pour le grand groupe lorsqu'il n'y a pas de truies en attente de saillie. C'est généralement le cas, car les truies ne sont sevrées que toutes les six semaines et n'y restent que dix jours à peine.



Box du verrat (tout à gauche), zone d'activité et de saillie, cabane avec aire de repos (derrière).



Zone d'activité et de saillie avec box du verrat.

Les truies peuvent choisir entre différentes aires de repos

Le jour du sevrage, Meier ne nourrit ses truies qu'avec un peu de farine le matin et, selon la saison, leur propose beaucoup d'herbe ou de foin sur le sol du local de saillie pour qu'elles s'occupent et puissent se remplir l'estomac. L'objectif est aussi de les détourner des combats de hiérarchie. Pour s'éviter, les truies disposent de 17 m² de surface de repos et de 35 m² d'aire d'activité partiellement non couverte, soit 3,7 m²/truie si le centre d'accouplement est occupé par 14 truies. Pendant l'alimentation et en cas de frictions entre les truies, la surface de repos peut être agrandie de 7 m² et la surface extérieure de 12,5 m². L'aire de repos recouverte de litière est située dans deux espace de repos isolées thermiquement. Bien que les animaux puissent choisir dans quelle aire de repos ils veulent se coucher, il se peut qu'une jeune truie faible ne soit pas autorisée à y entrer. Si cela se produit en hiver, l'éleveur sort cet animal du groupe et le met avec les remontes.

Les truies doivent avoir de bons aplombs

Meier estime que le chevauchement des truies durant les chaleurs cause rarement de problème. Il veille à élever et à nourrir ses truies pour qu'elles soient en forme et bien sur leurs pattes. Ses truies ont leur premier porcelet à l'âge de 372 jours, soit 20 jours au-dessus de la moyenne des autres exploitations. Le développement plus lent renforce la condition physique des cochettes. De plus, l'éleveur donne surtout aux truies plus âgées une alimentation qui leur évite d'être trop lourdes au moment du sevrage. Le surpoids affecterait les pattes des truies en chaleur ainsi que celles des truies qui ont été sautées. Le sol de la zone d'activité est constituée pour moitié de caillebotis en béton et de sol dur en béton. Le verrat est en contact visuel avec les truies sevrées. Pour la saillie, le verrat et la truie se rencontrent dans la zone située entre le box du verrat et celui des truies. Toutefois, le fermier insémine généralement ses truies artificiellement (IA). Le verrat est principalement utilisé pour provoquer les chaleurs.

Éviter de nouveaux combats de hiérarchie par l'allaitement en groupe

L'un des défis de la détention en groupe dans le local de saillie consiste à rassembler les truies lors du sevrage, sans provoquer de combats trop violents pour établir une hiérarchie. Chez Lori Spuhler de l'Ifanghof à Wislikofen, ce problème ne se pose pas du tout, car ses truies mettent bas et allaitent par groupes de quatre. Les truies ne sont jamais seules, mais toujours en groupe. Il amène progressivement les petits groupes sortant du box de saillie dans le grand groupe.

Exigences de base pour le local de saillie

Ordonnance sur la protection des animaux

Les dispositions relatives à la détention des truies durant la période de saillie sont énoncées à l'art. 48 de l'ordonnance sur la protection des animaux OPAn.

Selon l'al. 1, les porcs doivent être détenus en groupe. Cette règle ne s'applique pas aux truies durant la période de saillie. Selon l'al. 4, les logettes pour les truies ne peuvent être utilisées que pendant la période de saillie et durant dix jours au maximum.

Directives d'IP-SUISSE

Le label IP-SUISSE autorise la détention des truies en logette pendant la période de saillie conformément à l'ordonnance sur la protection des animaux. La présence de litière recouvrant le sol et de matériel d'activité est expressément mentionnée. Il est recommandé de détenir les truies en «petits groupes».

Directives de Coop Naturafarm CNf

Le label Coop Naturafarm CNf exigeait la détention en groupe pour les exploitations adhérentes à partir du 1er septembre 2003 ainsi que pour les exploitations adhérentes avant cette date et ayant réaménagé ultérieurement le local de saillie. Cette détention en groupe comportait une aire de repos paillée séparée, une aire d'alimentation et d'activité ainsi qu'un parcours accessible en permanence et librement. Pendant les phases critiques telles que la période des chaleurs avec chevauchement des congénères, il était permis de fixer temporairement des truies dans des stalles d'alimentation fermables à l'intérieur du box de saillie. L'immobilisation de l'animal ne devait toutefois pas dépasser 6 jours.

Le label demandait également, si possible, de toujours sevrer et regrouper les mêmes truies. Il était déconseillé de procéder à des modifications des groupes. Il devait y avoir suffisamment de possibilités d'évitement, le sol devait être antidérapant et suffisamment paillé pour augmenter l'adhérence du sol. Les porcs qui créaient des difficultés au sein du petit groupe pouvaient être détenus individuellement dans un box d'au moins 4,5 m² (surface de repos d'au moins 2,3 m²). Le label Naturafarm Porc a été intégré au label IP-SUISSE début 2021. En conséquence, les règles susmentionnées ne s'appliquent plus actuellement. Cependant, la Protection Suisse des Animaux PSA recommande vivement le respect de ces surfaces pour toutes les nouvelles constructions et les transformations et préconise la poursuite du développement de la détention en groupe dans le box de saillie.

Directives de Bio Suisse

Les truies taries doivent également être détenues en groupe pendant la période de saillie et avoir un accès permanent à un parcours. Le confinement dans les stalles d'alimentation n'est autorisé que pendant l'alimentation. Des règles de surfaces (voir tableau ci-dessous) s'appliquent aux truies taries détenues en groupe.

Aperçu de quelques surfaces minimales (m²/truie) pour les box de saillie selon l'ordonnance sur la protection des animaux OPAn ainsi que les directives de Bio Suisse et les recommandations de la PSA (pour plus de détails, voir les directives, l'OPAn autorise également les logettes et n'exige pas de litière)

	OPAn ¹⁾	BioSuisse ¹⁾	Recommandations PSA ²⁾
Surface totale	2.5 m ²	3.5 m ²	5 (3.3) m ²
Surface de repos recouverte de litière	1.2 m ²	1.2 m ²	1.2 m ² ³⁾
Parcours	–	1.3 m ² ⁴⁾	3 (1.3) m ²

Surfaces sans parenthèses pour les deux premiers animaux, () pour les animaux supplémentaires

1 Pour la catégorie jusqu'à 6 animaux

2 Pour la catégorie jusqu'à 7 animaux

3 La surface dans le box fermable n'est pas considérée comme une surface de repos, mais est rattachée à la surface totale

4 Au moins 6 m²

Interdiction des logettes en Allemagne

Début juillet 2020, le Bundesrat allemand a approuvé de nouvelles règles pour l'élevage porcin. Les logettes ne seront plus autorisées dans l'aire de saillie des porcheries après une période de transition de huit ans. Les truies ne doivent pouvoir être immobilisées directement que pendant l'insémination; dans le box de mise bas, durant cinq jours au maximum.

Remerciements

Nos remerciements particuliers pour l'élaboration de cette feuille d'information vont aux agriculteurs qui nous ont fait part de leurs expériences et/ou nous ont fourni des photos et un plan de la porcherie. Un grand merci également à Claudia Schiess pour les photos qu'elle a prises dans le cadre du projet Agroscope susmentionné, ainsi qu'à Roland Weber et au service de contrôle de la PSA pour sa relecture et ses suggestions.

Bibliographie

- Ordonnance suisse sur la protection des animaux de 2008: SR 455.1 et fiche thématique Protection des animaux: saisir des mots clés sur Google ou www.blv.admin.ch/blv/de/home.html
- Directives d'IP-SUISSE: www.ipsuisse.ch/fr/directives-viande/
- BioSuisse Richtlinien 2020: www.bio-suisse.ch/
- Weber R. und C. Schiess 2006: Gruppenhaltung von Sauen während der Deckzeit. ART-Bericht Nr. 658. <http://link.ira.agroscope.ch/de-CH/publication/17842>
- Michael Götz 2003: Gruppenhaltung von Sauen im Deckstall. (disponible seulement en allemand) STS-Merkblatt der Serie Tiergerechte Stalleinrichtungen: www.tierschutz.com/publikationen/nutztiere/infothek/tse/mb_tse_6.pdf

Auteur

Michael Götz, Dr ing. agr., M. Götz journaliste agricole Sàrl, Sântisstrasse 2a, 9034 Eggersriet SG, tél. 071 877 22 29, info@agrарjournalist.ch, www.agrарjournalist.ch

Éditeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Informations complémentaires

Centre de compétence des animaux de rente PSA, Service de contrôle PSA
Weihermattstrasse 98, 5000 Aarau, tél. 062 296 09 71, fax 062 296 09 78,
kontrolldienst@tierschutz.com, www.kontrolldienst-sts.ch/fr

Cette feuille d'information et d'autres sont disponibles au téléchargement sous www.protection-animaux.com > Publications > Animaux de rente et sous www.kontrolldienst-sts.ch/fr > Infothèque > Fiches d'information